

Affichage : 16 NOV. 2007  
 - 6 NOV. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Le Chef du Service Etudes et Moyens

Valérie MARTZ

Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

ARRETE N°

005136

**fixant les dates de début et de fin  
de la période hivernale  
2007/2008 en application de  
l'arrêté départemental n°004425**

OS

Colmar, le 6 NOV. 2007

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté départemental n° 004425 du 30 août 2007 portant désignation des emplois indispensables à la continuité du service public au sein de la Direction des Routes et des Transports du Conseil Général du Haut-Rhin et notamment son article 4-2,

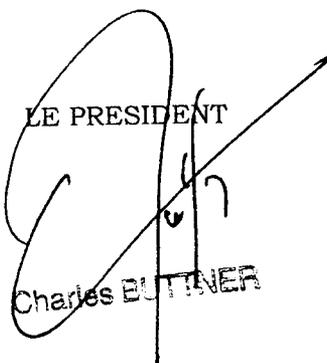
ARRETE :

Article 1 : Les dates de début et de fin de la période hivernale 2007/2008 sont fixées comme suit :

**du lundi 12 novembre 2007 au lundi 17 mars 2008 inclus.**

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication au Bulletin d'Information Officiel du Département ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois, à compter, soit de son affichage, soit de sa publication, soit du rejet exprès ou tacite du recours gracieux.

LE PRESIDENT  
  
 Charles BUTTNER